

Le Tableau de Paris : un tableau de l'opinion ?

Nicolas Veysman

La rencontre entre le philosophe et l'opinion publique est fréquente au siècle des Lumières ; elle est même constante pendant toute la seconde moitié du XVIII^e siècle, puisque, contre les censures politiques et religieuses de l'Ancien Régime, les écrivains sont de plus en plus nombreux à invoquer le tribunal de l'opinion pour justifier la publication de leurs écrits et leurs audaces. Aussi le public est-il représenté tout à la fois comme juge, protecteur et disciple du philosophe.

Louis Sébastien Mercier ne fait pas exception à la règle et il réaffirme en philosophe cette triple fonction de l'opinion dans l'espace public du XVIII^e siècle. Pourtant son regard va bien au-delà de cette conventionnelle célébration de la reine du monde et, de ses premiers écrits (1763) à la veille de la Révolution (1788), Mercier prend ses distances à l'égard de l'imagerie philosophique. Le changement est subtil, parce que ce n'est pas la teneur du discours qui change, mais les options formelles qu'il prend : en 1763, c'est un philosophe qui parle et qui prononce le réquisitoire ou l'éloge d'une idée ; en 1788, c'est un peintre qui décrit et qui brosse le tableau d'un nouveau phénomène de société. Or ce passage de la chose dite à la chose décrite ne va pas de soi, car l'idée même d'un tableau de l'opinion est problématique.

Un tableau (image ou texte) est un espace dans lequel un objet devient visible ou bien lisible ; or, en marge de cette exhibition, le tableau est aussi une interrogation sur les conditions de cette accession à la lisibilité ou à la visibilité : le tableau donne à voir et à penser en même temps, à voir et à réfléchir sur ce que l'on voit, à voir et à s'interroger sur

la manière dont ce que l'on voit nous a été rendu visible. Le tableau est donc l'espace où l'objet a la chance de trouver une forme mais il est aussi celui où la réflexion lui fait courir le risque de retomber dans l'informe.

L'opinion est donc amenée à osciller entre une mise en forme et une privation de forme, entre conformation et régression informelle. Il faut avouer que, depuis l'Antiquité, le débat fait rage autour de la forme à donner à cette réalité énigmatique : hydre aux cent têtes pour les uns, reine fantasque et toute-puissante pour les autres, Argus aux regards pénétrants pour d'autres encore... Elle occupe nonobstant une place privilégiée au sein de l'univers citadin comme au cœur du XVIII^e siècle : réalité éminemment urbaine se nourrissant de la foule parisienne, elle serait née au midi du siècle.

Autant de raisons pour s'intéresser à la forme que lui donne Mercier dans son *Tableau de Paris* : s'il y a chez lui un tableau de l'opinion, il faudra que ce tableau la donne à voir ; il faudra aussi qu'il s'interroge sur les conditions de sa mise en forme : dans quelle mesure l'opinion publique peut-elle être rendue visible au spectateur ? La question est bien plus problématique qu'on ne l'imagine car, si l'opinion publique existe, cela est pour chacun depuis le XVIII^e siècle de la plus élémentaire évidence, il est bien difficile de dire à quoi elle ressemble exactement. Certains, comme l'historien Edme-Marie Caro, se sont efforcés de comprendre cet étrange statut : « L'esprit philosophique a comme instrument de domination l'opinion », écrit-il. « Par elle il agit, il se propage, il conquiert successivement les intelligences, il triomphe des dernières résistances, il règne ¹. » L'opinion existe donc, forte du rôle qu'elle est appelée à jouer sous la férule des philosophes ; mais à quoi ressemble-t-elle ? Caro est prudent ; il est habile surtout : c'est une puissance « qui, n'étant ni définie ni constituée, a l'avantage d'être insaisissable par sa mobilité même, par sa dispersion, par ses fuites habiles ; irrésistible par ses retours, par sa mobile ténacité, par sa légère universalité ; trop peu consistante pour être attaquée de front par les pouvoirs établis et n'en offrant pas moins aux idées nouvelles un point d'appui suffisant pour soulever le monde ² ». Sa faiblesse est sa force : son inconsistance explique son ubiquité et lui accorde l'impunité.

Une question, pourtant : si l'évanescence de l'opinion fonde sa puissance et accule la censure monarchique à l'impuissance, pour qui la reine du

1. Edme-Marie Caro, *La Fin du dix-huitième siècle*, Paris, Hachette, 1880, I, II, p. 4.

2. *Ibid.*, p. 5-6.

monde ôte-t-elle l'anneau de Gygès ? Pour qui est-elle visible ? Allons plus loin : l'idée d'une visibilité (entendue comme condition de la saisie immédiate et fidèle du phénomène) a-t-elle un sens ? L'opinion publique est-elle une chose que l'on voit ? Peut-elle par suite figurer sur un tableau ? Figure-t-elle dans le *Tableau de Paris* ? Pour répondre à cette question, il est nécessaire de remonter jusqu'aux premiers écrits de Mercier, tant il est vrai que sa représentation de l'opinion publique obéit à une logique d'ensemble de l'œuvre.

Dès 1763, dans son premier ouvrage intitulé *Le Bonheur des gens de lettres*, Mercier faisait mention de l'opinion ; il mettait plus précisément cette opinion commune en présence du philosophe et les plaçait tous deux dans un rapport d'observation mutuelle : « Quel spectacle pour l'œil d'un philosophe que le détail curieux de la variété des esprits, de la prodigieuse différence des talents, des états et des combinaisons infinies qui naissent de ces rapports mutuels ³ ! » Avant qu'il se propose d'en épuiser le détail par une scrupuleuse description dans son *Tableau* à partir de 1781, la figure du philosophe prévaut comme cadre justificatif de la représentation de l'opinion : « Tour à tour le philosophe admire et sourit de pitié. Il considère cet amas de caractères opposés ; la folie et la sagesse qui s'unissent dans une même nation ⁴. » La distance, propice à l'observation du peuple par le philosophe, a encore bien d'autres fonctions. Elle est aussi la condition d'un combat – du peuple contre le philosophe – et d'une action bienveillante – du philosophe à l'égard du peuple ; elle est surtout la condition d'une observation du philosophe par le peuple. Les couples sont formés : combat populaire *versus* bienveillance philosophique, clairvoyance philosophique *versus* aveuglement populaire. Toutefois, en 1763 comme en 1765, dans son *Éloge de Descartes*, Mercier soustrait le philosophe au regard et à l'action délétaire du peuple, pour magnifier le regard et l'action du philosophe : « Qu'est-ce que le philosophe au milieu du monde ? Un sage, qui vit loin de la foule, qui, dans la retraite, occupé de grands objets, se consume pour l'utilité du genre humain, lui devient utile sans intérêt, et méconnu ou méprisé du vulgaire, passe à ses yeux pour un homme insensé ou oisif ⁵. » Dès les

3. Louis-Sébastien Mercier, *Le Bonheur des gens de lettres* [1763], Londres-Cailleau, 1766, p. 5.

4. *Ibid.*, p. 5.

5. Louis-Sébastien Mercier, *Éloge de Descartes*, Genève-Paris, Pierres, 1765, p. 45. Nous soulignons.

ouvrages de jeunesse, Mercier se désigne lui-même, en l'auguste personne du philosophe, comme le peintre d'une opinion publique qu'il déclare inapte à peindre le philosophe.

Dans cette relation unilatérale, le livre est désigné comme médiateur nécessaire entre le philosophe et le public, ainsi qu'il l'est entre le philosophe et le roi, ou encore entre le roi et son peuple. En effet, l'oralité, qui induit une périlleuse proximité entre les interlocuteurs, s'estompe au profit de l'écrit, « cette voie tranquille et respectueuse ⁶ » grâce à laquelle la vérité entre précautionneusement dans l'oreille du prince comme dans celle du peuple. Le livre est donc l'outil d'une communication abolissant tout contact, corrompateur lorsqu'il est établi avec la société de cour, dangereux lorsqu'il est établi avec le peuple; et, parce qu'elle fait l'économie d'une rencontre des individus, parce qu'elle est un commerce des idées sans être un commerce des personnes, la communication livresque favorise l'instauration d'une relation plus intime entre les consciences. Toutefois le livre est aussi et surtout l'outil d'un pouvoir que s'arroge le philosophe: véritable précepteur du roi et du peuple, le livre est le vecteur de l'opinion publique, propagateur du cri modérateur de la nation en même temps que dispensateur des lumières publiques. *L'an 2440* célébrera cette prise de direction de l'opinion par le philosophe et sa promotion au rang de conseiller royal. L'uchroniste de 1771 rêve en effet un pareil avènement de l'opinion en étroite liaison avec l'homme de génie; il explique comment cette mutation s'est opérée, insensiblement ⁷ et sur les conseils avisés des philosophes: « On a compris toute l'influence que l'ascendant du génie peut avoir sur les âmes sensibles. Le génie a frappé les coups les plus étonnants, sans effort, sans violence. C'est entre les mains des grands poètes que résident pour ainsi dire les cœurs de leurs concitoyens: ils les modifient à leur gré ⁸. » S'il faut attendre une date aussi tardive pour voir le peuple intégrer un plein droit censorial, Mercier estime en 1778 que cette « révolution » est déjà bien avancée:

Depuis trente ans seulement, il s'est fait une grande et importante révo-

6. Louis-Sébastien Mercier, *Le Philosophe du port au blé*, s. 1., 1782, p. 4.

7. Louis-Sébastien Mercier, *L'an 2440* [1771], ch. xxv, « Salle de spectacle », Paris, Adel France, 1977, p. 146: « Nous sommes sortis de la barbarie où vous ériez plongés: quelques rêtes furent d'abord éclairées, mais la nation en gros était inconséquente et puérole. Peu à peu les esprits se sont formés. »

8. *Ibid.*, p. 141.

lution dans nos idées ; l'opinion publique a aujourd'hui en Europe une force prépondérante, à laquelle on ne résiste pas. Ainsi, en estimant le progrès des lumières et le changement qu'elles doivent enfanter, il est permis d'espérer qu'elles apporteront au monde le plus grand bien, et que les tyrans de toute espèce frémiront devant ce cri universel qui retentit et se propage pour remplir et éveiller l'Europe⁹.

C'est pendant ces années 1770 que Mercier fera les plus élogieuses déclarations du règne de l'opinion publique. Il est important toutefois de préciser que ces propos sont ceux que tient un homme de théâtre, auteur dramatique et théoricien novateur pour qui le livre a cessé d'être le médiateur prudent entre lui et le public : il a abandonné le recul du sage pour l'exhibition théâtrale qui met en présence le poète et la nation. Il serait plus exact de dire que Mercier appelle le mariage de ses vœux et il en est réduit, entre 1773 et 1778, à condamner le poète destiné aux nobles fonctions d'« orateur du grand nombre » lorsqu'il se fourvoie avec le seul public mondain, lorsqu'il compose des pièces qui « sont muettes pour la multitude, [qui] n'ont point l'âme, la simplicité, la morale et le langage qui pourrait servir à les faire goûter comme à les faire entendre¹⁰ » : l'homme de lettres doit être cet « homme du peuple » avisé « à écrire pour le peuple », qui se prive « des succès les plus flatteurs, de ces succès qui agitent toute une nation » ; il doit assumer la sublime fonction de directeur de l'opinion qui est la sienne : « N'est-ce pas le poète éloquent embrasé d'une flamme vraiment patriotique, qui tient en main le gouvernail de l'opinion publique, dont la force invincible commande à ceux mêmes qui ne croient pas obéir¹¹ ! » Son rôle est primordial dans la constitution de l'opinion publique, parce que « une salle de spectacle est parmi nous le seul point de réunion qui rassemble les hommes et où leur voix puisse s'élever de concert ». Mercier refuse de réduire, comme il le fera plus tard dans son *Tableau de Paris*, l'opinion publique à l'avis d'un petit nombre des personnes éclairées : « C'est sur la multitude qu'est empreinte la physionomie de la nation¹². » À rebours de l'opinion choisie, du jugement de « ce troupeau qui deux fois la semaine vole à

9. Louis-Sébastien Mercier, *De La Littérature et des littérateurs*, dans *De La Littérature et des littérateurs suivi d'un Nouvel Examen de la tragédie française* [1778], Genève, Slatkine reprints, 1970, p. 8.

10. Louis-Sébastien Mercier, *Du théâtre ou Nouvel Essai sur l'art dramatique*, Paris, Van Harrevelt, 1773, p. IX.

11. *Ibid.*, p. x.

12. *Ibid.*, ch. vi, p. 80.

Versailles et en revient¹³ », Mercier exalte la justesse du sentiment commun ; le parterre est juge et bon juge du poète dramatique : « C'est le parterre qui te jugera, qui conservera, ou rejettera ton ouvrage, qui le fera vivre cent années, ou l'immolera au moment de sa naissance¹⁴. » Le public jouit encore de cette faveur en 1778, « juge exact en littérature de la manière dont il est affecté¹⁵ » : « La multitude est seule juge du poète dramatique. Elle connaît par un instinct supérieur ce qui est bon, elle a le germe de toutes les vérités usuelles, plus que les auteurs gâtés par les livres¹⁶. » Elle est certes inapte à sentir les beautés subtiles, mais cette incapacité l'honore : « Elle sent trop vivement. Ainsi un auteur de profession voit trop dans un ouvrage, pour le bien juger ; et le public, qui voit en gros, doit juger moins sévèrement et juger mieux. C'est ce qui arrive ; le public casse le plus souvent le jugement des hommes de lettres, les laisse déclamer, et s'attache à ce qui lui fait plaisir¹⁷. »

De 1763 à 1778, du dédain ésotérique jusqu'à l'exotérisme réformateur, la relation entre le philosophe et l'opinion aura donc radicalement changé ; mais, ici et là, quelque chose demeure : pas de représentation de l'opinion publique sans image du philosophe ; pas de mention de l'opinion publique sans que soit présent l'artisan du concept. La mention du philosophe, témoin sévère du pitoyable spectacle des opinions populaires ou zéléteur enthousiaste du public national, semble être la condition *sine qua non* pour que soit brossé un tableau de l'opinion : pas d'opinion publique sans philosophe, qu'elle soit bonne ou mauvaise, qu'on en stigmatise la bêtise ou qu'on en exalte les vertus. Ici et là, cependant, plusieurs choses diffèrent : la fonction du philosophe et la nature du texte. Là, en 1763, un sage observe le flot des erreurs populaires ; ici, en 1778, un philosophe prescrit la vérité publique. L'homme de lettres ne dit plus ce qu'est l'opinion ; il dit ce qu'elle doit être. L'enjeu de cette profonde mutation est de modeler une représentation moderne de l'opinion publique et Mercier aura dû pour cela réduire la multiplicité réelle des opinions à l'unité improbable d'un jugement unanime et rationnel. Ses

13. *Ibid.*, p. 83.

14. *Ibid.*

15. Louis-Sébastien Mercier, *De la littérature et des littérateurs*, dans *De la littérature et des littérateurs suivi d'un Nouvel Examen de la tragédie française*, loc. cit., p. 90.

16. *Ibid.*, p. 99.

17. *Ibid.*, p. 53.

projets à venir vont toutefois mettre en péril les fruits de cet édifice rhétorique sur lequel est assise l'idée philosophique d'opinion publique. L'écriture du *Tableau de Paris* en 1781 – comme celle de tous ses ouvrages des années 1780 – va en effet opérer un dangereux retour de la description, et, avec lui, celui de la variété et de la variabilité des opinions. En 1784, par exemple, dans un chapitre de *Mon Bonnet de nuit* intitulé « De l'inégalité des têtes humaines », il s'interroge : « Qui sait les révolutions que doivent subir nos opinions si flottantes, si incertaines, tantôt dormant des siècles dans une inertie stupide, tantôt changeant du soir au lendemain ? Cette mobilité annonce que la base vraiment solide n'est pas encore trouvée¹⁸. » Cette inconstance et cette diversité sont telles que, dans l'avertissement des *Entretiens du Palais-Royal de Paris* (1786), il estime impossible la saisie de routes les opinions énoncées dans la seule enceinte du jardin¹⁹. C'est pourtant une à une, au gré des mille cinquante chapitres qui composent le *Tableau de Paris*, que Mercier brosera le portrait bigarré des opinions ; il faut bien reconnaître qu'alors l'unité d'une opinion publique n'apparaît plus guère évidente aux yeux de celui qui utilise ses jambes plutôt que sa tête : « L'expérience que donne la lecture n'est qu'une spéculation indéterminée et vague : pour connaître les hommes, il faut les fréquenter ; mais les mœurs d'une capitale ont des nuances si variées, qu'il n'est guère possible que la peinture de cette année ressemble à l'année suivante²⁰. » C'est néanmoins une saisie générale que propose Mercier, comme l'illustre

18. Louis-Sébastien Mercier, *Mon bonnet de nuit*, « De l'inégalité des têtes humaines », Neuchâtel, Société typographique, 1784, t. II, p. 164.

19. Louis-Sébastien Mercier, « Avertissement », *Les Entretiens du Palais-Royal de Paris*, Paris, Buisson, 1786, p. III : « On croira peut-être que les *Entretiens du Palais-Royal de Paris*, n'ont pour objet que les conversations qu'on y tient : mais, qui pourrait recueillir tant de paroles perdues, tant de projets ridicules, tant de mordantes épigrammes, tant de nouvelles absurdes, tant de propos galants qui s'y répètent tous les jours ! » Une semblable remarque limitative avait été stipulée dans la préface du *Tableau de Paris* : « Quand j'aurais les cent bouches, les cent langues et la voix de fer, dont parlent Homère et Virgile, on jugera qu'il m'eût été impossible d'exposer tous les contrastes de la grande ville ; contrastes rendus plus saillants par le rapprochement » (*Tableau de Paris*, I, « Préface », *loc. cit.*, t. I, p. 15). Voir aussi le chapitre « Nouvellistes » : « S'il était possible d'imprimer tout ce qui se dit dans Paris, dans le cours d'un seul jour, sur les affaires courantes, il faut avouer que ce serait une collection bien étrange. Quel amas de contradictions ! l'idée seule en est grotesque » (*ibid.*, II, CLIX, « Nouvellistes », t. I, p. 377-378).

20. Louis-Sébastien Mercier, *Tableau de Paris*, XI, CMLVIII, « Mes jambes », *loc. cit.*, t. II, p. 1309.

l'épisode du portefaix²¹ et comme le précise également l'auteur dans la préface de son *Tableau* : « Je parlerai des mœurs publiques et particulières, des idées régnantes, de la situation actuelle des esprits, de tout ce qui m'a frappé dans ces amas bizarres de coutumes folles ou raisonnables, mais toujours changeantes²². » Il ajoute plus loin : « J'ai fait des recherches dans toutes les classes de citoyens, et n'ai pas dédaigné les objets les plus éloignés de l'orgueilleuse opulence, afin de mieux établir par ces oppositions la physionomie morale de cette gigantesque capitale²³. » Mercier précise alors qu'il n'a pas fait œuvre de « philosophe » mais œuvre de « peintre²⁴ » ; il avait dit plus haut toute l'inutilité de la première et l'intérêt de la seconde²⁵. Notre conclusion sera que, si l'opinion publique est la chose du philosophe, les opinions sont celle du peintre, d'un peintre qui renoue avec des traits caractéristiques (la variété, l'inconstance, la contradiction) dont l'opinion publique était parvenue à s'affranchir sous l'égide du philosophe.

Les deux hommes emploient cependant une même image : les murs de Paris, amas successifs de constructions hétéroclites, ressemblent aux opinions étroites et désordonnées, somme d'« idées basses et rétrécies que les siècles d'ignorance ont amenées²⁶ ». D'autres avant Mercier avaient été sensibles à l'analogie entre le désordre urbain et l'arrangement anarchique des opinions humaines : Montaigne, pour décrire l'édifice de l'erreur publique et comprendre le principe de sa progression (*Essais*, III, 11) ; Descartes,

21. *Ibid.*, p. 1310 : « Chacun se fait centre ici-bas, et ne voit que soi. ce portefaix porte une glace, je vois que chacun s'y mire et est content de son portrait ; mais tout le monde n'a pas été satisfait du miroir que j'ai offert. »

22. *Ibid.*, I, « Préface », t.1, p. 13.

23. *Ibid.*, p. 13-14.

24. *Ibid.*, I, « Préface », t.1, p. 17 : « je dois avertir que je n'ai tenu dans cet ouvrage que le pinceau du peintre, et que je n'ai presque rien donné à la réflexion du philosophe. »

25. *Ibid.*, p. 15 : « Quand on a dit, *c'est l'abrégé de l'univers*, on n'a rien dit ; il faut le voir, le parcourir, examiner ce qu'il renferme, étudier l'esprit et la sottise de ses habitants, leur mollesse et leur invincible caquet ; contempler enfin l'assemblage de toutes ces petites coutumes du jour ou de la veille, qui font des lois particulières, mais qui sont en contradiction avec les lois générales. » Sur cette question du désaccord entre les différentes lois qui régissent la société, on pensera à Montesquieu ou encore à Diderot pour opposer la position de philosophe à celle de peintre choisie par Mercier.

26. *Ibid.*, p. 16 : « Malgré nos vœux ardents pour que tout ce qui est encore barbare se métamorphose et s'épure, pour que le bien, fruit tardif des lumières, succède au long déluge de tant d'erreurs, cette ville tient encore à toutes les idées basses et rétrécies que les siècles d'ignorance ont amenés. Elle ne peut s'en dégager tout à coup, parce qu'elle est fondue, pour ainsi dire, avec ses scories. »

en ouverture de la seconde partie du *Discours de la méthode*, quand il entreprend de détruire l'ensemble des connaissances incertaines par le doute hyperbolique; Condorcet²⁷, dans sa réponse à la question posée par l'Académie de Berlin en 1780: « Est-il utile de tromper le peuple? », pour justifier une prudence toute contraire et exiger qu'une attention très particulière soit apportée à chaque erreur dont la philosophie se propose la destruction. Une même image pour trois entreprises philosophiques différentes: la description néostoïcienne de l'erreur, la fondation cartésienne du savoir scientifique et la conduite mesurée de la réforme des Lumières. Notre « peintre » contemple à son tour la mosaïque bigarrée faite d'opinions vieilles et anciennes; sa conclusion est que la philosophie n'est pas parvenue à réformer la société. À rebours de l'optimisme philosophique des Lumières, le regard désenchanté de l'observateur dénonce comme chimériques les rêves de la spéculation:

En vain l'on attaque l'édifice du mensonge; il est cimenté. On veut le reprendre sous œuvre: c'est une tâche bien plus pénible que si l'on voulait reconstruire à neuf. On adopte quelques modifications; elles ne s'accordent pas avec l'ensemble, qui persiste à être vicieux. Les plus beaux raisonnements se gravent dans les livres, mais la moindre pratique du bien offre des difficultés insurmontables²⁸.

En abandonnant la robe pour le pinceau, Mercier renonce-t-il à la notion d'opinion publique? Renonce-t-il à l'existence d'une voix publique unanime, au profit de la seule variété contradictoire des opinions parisiennes? L'acuité de la description dissout-elle l'opinion publique élevée au rang de tribunal supérieur par la pensée spéculative des philosophes? L'opinion publique a-t-elle sa place dans un tableau? Le regard de Mercier est attiré, il est vrai, par des phénomènes beaucoup plus insolites: l'envol d'une montgolfière, le 1^{er} décembre 1783, à l'occasion duquel il rapporte la diversité des

27. Condorcet, *Dissertation philosophique et politique, ou réflexions sur cette question: s'il est utile aux hommes d'être trompés?*, dans *Est-il utile de tromper le peuple?*, textes réunis par W. Krauss, Berlin, 1966, p. 79-80: « Il faut sans doute détruire toutes les erreurs; comme il est impossible qu'elles le soient toutes dans un instant, on doit imiter un sage architecte qui, obligé de détruire un bâtiment, et sachant comment les parties en sont unies, le démolit de manière que sa chute ne soit pas dangereuse. »

28. Louis-Sébastien Mercier, *Tableau de Paris*, I, « Préface », *loc. cit.*, t. I, p. 16.

réactions populaires²⁹ ; un oiseau³⁰ ou les « fesses d'un singe » qui font « courir tout Paris³¹ » ; ou encore l'histoire d'un homme qui « annonce publiquement, que tel jour, à telle heure, à la vue de tout un peuple, on le verra s'enfermer dans une bouteille³² ». Les anecdotes abondent, légères et savoureuses ; on s'en amuse mais elles contreviennent gravement à l'affirmation philosophique du règne d'une opinion rationnelle. Quel lieu cette dernière occupe-t-elle en effet dans le labyrinthe parisien ? Elle n'est pas sur la place de grève, où la foule se délecte de l'exécution d'un condamné³³ ; elle n'est pas à la foire Saint-Germain, où un « saltimbanque effronté » a obtenu le « privilège de duper le public³⁴ » ; elle n'est pas non plus dans les cafés, où « la crédulité parisienne n'a point de bornes³⁵ ». Serait-il possible que la *regina del mondo* ait été supplantée par cette pluralité d'opinions versatiles et contradictoires, filles capricieuses de la curiosité, de la crédulité et de la malignité parisiennes ? Aurait-elle été étouffée par la « crasse des préjugés les plus invétérés » qui « ne peut abandonner ces vieilles têtes parisiennes, modifiées par la sottise la plus incurable³⁶ » ?

Mercier constate à plusieurs reprises son absence dans le *Tableau de Paris*. « L'esprit public n'est pas connu en France³⁷ », écrit-il en 1788, mais la même idée avait été affirmée dès les premiers chapitres : dans « Le

29. *Ibid.*, X, DCCCII, « Le premier décembre 1783 », t. II, p. 886. « Deux cent mille hommes, levant les bras au ciel dans les attitudes de la surprise, de l'admiration, de la joie et de l'étonnement : les uns pleurant d'effroi pour les physiiciens hardis ; les autres tombant à genoux, suffoqués de surprise, de terreur et d'attendrissement. »

30. *Ibid.*, IX, DCCXVIII, « Mélange des individus », *loc. cit.*, t. II, p. 623 : « L'habitant de Paris n'est donc jamais indifférent à ce qui se passe autour de lui. Il s'arrête sur son chemin au moindre objet nouveau. Qu'un homme lève les yeux en l'air, et regarde attentivement un objet quelconque, vous en verrez plusieurs s'arrêter aussitôt, et promener leurs regards du même côté, croyant fixer le même objet. Peu à peu la foule augmentera, et tous se demanderont l'un à l'autre ce que l'on regarde. Pour un serin échappé et posé sur une fenêtre, voilée toute la rue obstruée par la foule ; et dans l'instant qu'il vole d'une lanterne à une autre, les acclamations, les cris s'élèvent généralement ; toutes les fenêtres s'ouvrent et sont garnies ; l'indépendance momentanée du petit oiseau, devient un spectacle d'un intérêt général ».

31. *Ibid.*, II, CLXXVI, « De la mode », t. I, p. 416.

32. *Ibid.*, II, CXCI, « Autour du merveilleux », t. I, p. 471.

33. *Ibid.*, III, CCLXXIX, « Le bourreau », t. I, p. 712.

34. *Ibid.*, III, CCXV, « Foire Saint-Germain », t. I, p. 538.

35. *Ibid.*, I, LXXI, « Cafés », t. I, p. 187.

36. *Ibid.*, I, LIX, « Espions », t. I, p. 157-158.

37. *Ibid.*, IX, DCCXIV, « Place du Louvre », t. II, p. 714.

bourgeois », il avait stigmatisé le caractère « mou, pâle, petit, rabougri » du peuple dans les monarchies et l'avait opposé à celui du peuple républicain, « poli, sybarite, sans mœurs fortes » et sans « autre consolation que les jouissances trompeuses du luxe », « qui déploient cette rudesse, ce geste tranchant, cet œil animé, qui conservent l'énergie des âmes, et soutiennent le patriotisme³⁸ » : « Nous ne pouvons à Paris ni parler, ni écrire, et nous nous passionnons à l'excès pour la liberté des Américains, placés à douze cents lieues de nous. Il ne nous est jamais arrivé, au milieu des applaudissements donnés à la guerre civile, de faire un retour sur nous-mêmes ; mais le besoin de parler entraîne le Parisien, et les premières classes comme les dernières sont soumises à des préjugés déplorables et honteux³⁹. » Dans « Émeutes », Mercier affirme l'impossibilité qu'un pareil trouble civil advienne jamais dans la capitale⁴⁰ : le Parisien « est doux, honnête, poli, facile à conduite⁴¹ », parce que Paris « a toujours été de la plus grande indifférence sur sa position politique⁴² ». Il manque au Parisien une mémoire : il « oublie promptement les malheurs de la veille⁴³ ». Sa vengeance n'est donc jamais politique ni publique⁴⁴, mais littéraire et clandestine : « Tant que ses maux ne seront pas insup-

38. *Ibid.*, I, XX, « Le bourgeois », t. I, p. 62-63.

39. *Ibid.*, p. 64.

40. *Ibid.*, VI, CDLX, « Émeutes », *loc. cit.*, t. I, p. 1273 : « Une émeute qui dégénérerait en sédition est devenue moralement impossible. » Mercier fonde son opinion sur la nature éphémère de l'indignation publique : « Si le Parisien, qui a des moments d'effervescence, se mutinait, on l'enfermerait bientôt dans la cage immense qu'il habite ; on lui refuserait du grain ; et quand il n'y aurait plus rien dans la mangeoire, il serait bientôt réduit à demander pardon et miséricorde » (*ibid.*, p. 1273-1274). Son propos est étayé par une opposition propre à l'univers théâtral, avec lequel il établit d'ailleurs la comparaison, entre le sang-froid que conserve le peuple londonien dans la rébellion et la chaleur excessive du peuple parisien : l'un « commande à sa fureur, et la dirige sur tel ou tel point, ne passant point la ligne qu'il s'est prescrite, et dont il peut se rendre compte à lui-même », l'autre, abandonné « à son premier transport, s'il ne sentait plus derrière lui le guet à pied et à cheval, le commissaire et l'exempt, [...] ne mettrait aucune mesure dans son désordre » : « la populace délivrée du frein auquel elle est accoutumée s'abandonnerait à des violences d'autant plus cruelles, qu'elles ne sauraient elles-mêmes où s'arrêter » (*ibid.*, p. 1275).

41. *Ibid.*, I, XXVI, « Caractère politique des vrais Parisiens », *loc. cit.*, t. I, p. 76.

42. *Ibid.*, p. 75.

43. *Ibid.*

44. Elle peut l'être mais se borne à respecter le silence en présence du monarque que le peuple désapprouve : « Les Parisiens n'ont guère eu que des mutineries d'écoliers, jamais profondément asservis, jamais libres. Ils repoussent les canons par des vaudevilles, enchaînent la puissance royale par des épigrammes, punissent leur monarque par le silence, ou l'absolvent par des battements de mains ; lui refusent le *vive le roi* s'ils sont mécontents, ou le récompensent par des acclamations » (*ibid.*).

portables, il ne se vengera que par des couplets et des bons mots. Il ne parlera pas dans les lieux publics; mais il se dédommagera dans le secret des maisons⁴⁵. » La capitale n'est pas le lieu d'une opinion publique, parce que « Paris enfin n'a point de bouche publique, par où s'échappe le cri fort et direct de la vérité: elle ne tonne jamais à l'oreille du souverain⁴⁶ » :

Ainsi point d'activité, point d'énergie pour les choses publiques parce que le peuple n'a ni le droit de parler ni d'être écouté. Il sait très bien qu'on métamorphoserait en attentat séditieux, en révolte illégitime, la contradiction la plus légère, la moindre impatience. Il croit que le gouvernement est, comme le soleil, physiquement déterminé par une nature invariable. Aussi la stupidité et l'ignorance politique sont le caractère de la multitude à Paris, plus que dans les autres pays de l'Europe; et je n'en excepte aucun⁴⁷.

On avait dit l'opinion publique être le frein le plus puissant contre le despotisme⁴⁸; elle ne l'est pas chez Mercier qui consigne dans son *Tableau* la plus passive obéissance du public parisien aux ordres de l'autorité monarchique: rien de plus contraire à cette contre-force politique⁴⁹ qu'est supposée être l'opinion publique que l'opinion du bourgeois, qui « ne conçoit pas pourquoi des républicains se mêlent si vivement de la chose publique » et qui « est disposé à les regarder comme des mutins, des séditieux, qu'un roi devrait morigéner, pour les rendre plus paisibles⁵⁰ ». Paris n'a pas de bouche publique, parce qu'il ne s'y trouve pas de tribune publique, comme le déplore brièvement Mercier dans « Mes regrets, et bien superflus »: « En voyant tout ce qui déshonore à ce point un peuple riche et policé, quel écrivain n'a point regretté de ne pas

45. *Ibid.*, p. 76.

46. *Ibid.*, III, CCXXXII, « Plébéiens », *loc. cit.*, t. I, p. 583.

47. *Ibid.*, p. 584.

48. Malesherbes, *Remontrances relatives aux impôts, du 6 mai 1775*, dans *Les Remontrances de Malesherbes 1771-1775*, éd. Elisabeth Badinter, Paris, Flammarion, coll. « Champs », p. 55: « Tous les dépositaires de la puissance souveraine doivent être soumis à trois sortes de frein: celui des lois, celui du recours à l'autorité supérieure, celui de l'opinion publique ».

49. Jacob Nicolas Moreau, *Principes de morale, de politique et de droit public*, Paris, 1777, t. I, p. 59: « Voulez-vous savoir où il est, ce contrepois redoutable à la tyrannie? Il est dans la conscience publique, il est dans le cri général de la nation, de la justice, de l'humanité, qui ne manque jamais de se faire entendre chez une nation libre et instruite ». Il ajoute plus loin (t. I, p. 61): « Ce contrepois naturel, ce ressort le plus efficace de tous pour arrêter l'exercice injuste et arbitraire du pouvoir le plus légitime, c'est surtout dans les monarchies qu'il remplit sa fin ».

50. Louis-Sébastien Mercier, *Tableau de Paris*, III, CCXXXII, « Plébéiens », *loc. cit.*, t. I, p. 584.

trouver dans cette ville une *tribune aux harangues*, où l'on parlerait au public assemblé ? On y tonnerait contre de cruels abus, qui ne cessent en tous pays, que quand on les a dénoncés à l'animadversion publique⁵¹. » L'opinion publique n'existe plus. Elle s'est évanouie au moment même où celui qui la faisait exister a lui-même disparu. C'est alors que Mercier déplore sa vacuité : « Le public existe-t-il ? Qu'est-ce que le public ? Où est-il ? Par quel organe manifeste-t-il sa volonté⁵² ? » Il ajoute : « Qu'est-ce que ce public, que l'auteur d'*Acajou* a traité d'un ton si cavalier ? Il manque d'un point de réunion ; et comme il ne peut jamais former à Paris une seule voix, c'est un composé indéfinissable⁵³. » Le peintre aura pourtant brossé deux tableaux de ce public dans son *Tableau de Paris*, mais chaque figure propose moins un portrait ressemblant qu'il ne souligne l'impossibilité de le représenter : « Le peintre qui voudrait le représenter sous ses traits véritables pourrait le peindre sous la figure d'un personnage en cheveux longs et en habit galonné, une calotte sur la tête et l'épée au côté, portant le manteau court et les talons rouges, tenant en main une canne à bec-à-corbin, ayant une épaulette, la croix à la boutonnière gauche et l'amusse sur le bras droit⁵⁴. » Le second « tableau du public », emprunté à cette « admirable production, trop peu lue » qu'est *Le Charlatan, ou le Docteur Sacroton*, n'est pas plus élogieuse : les « différents mannequins de toutes sortes de grandeurs et de figures » que le charlatan emploie pour « enhardir son élève, qui tremble de débiter au Pont-Neuf » n'apportent pas de réponse satisfaisante à une authentique représentation du public. Les images esquissées sont des simulacres, de grossières caricatures : les mannequins doivent donner de l'assurance au jeune orateur⁵⁵ et le costume d'arlequin traduit la déraison du public⁵⁶.

Si Mercier ne répond pas à la question de la représentation du public, il se demande en revanche comment il faut se comporter face à lui et il évoque alors deux attitudes ; soit l'on oppose une partie du public et une

51. *Ibid.*, III, CCLXXIV, « Mes regrets, et bien superflus », *loc. cit.*, t. I, p. 698.

52. *Ibid.*, IV, DXXXIII, « Monsieur le public », t. I, p. 1473.

53. *Ibid.*

54. *Ibid.*, p. 1474.

55. *Ibid.*, p. 1474-1475 : « Il lui crie d'envisager ce public formidable tel qu'il est ; et le disciple, convaincu que le public n'est qu'une assemblée de mannequins, parle et harangue hardiment. »

56. *Ibid.*, p. 1474 : « Vous voyez que ce *Monsieur* doit raisonner à peu près comme il est vêtu. »

autre: « Dites à un homme en place, le public désapprouve; il répond: *J'ai aussi mon public, lequel approuve, et je m'en tiens à celui-là*⁵⁷. » Soit on affirme prendre la direction de l'opinion du public: « Un autre dit: *Le public, je le fais parler comme je veux; il ne tient qu'à moi de lui donner telle ou telle impression*. Et il dit vrai, du moins pour quelque temps⁵⁸. » Des deux attitudes la première est celle adoptée pendant la première moitié du siècle, la seconde, celle après 1750; mais Mercier se moque semblablement des deux, celle du partisan comme celle du directeur de l'opinion publique⁵⁹. Rappelons que Mercier n'est plus un philosophe qui argumente, mais un peintre qui demande à voir. Et que voit-il? Il voit un philosophe qui, en marge ce « composé indéfinissable » qu'est en réalité le public, donne à ce même public une forme qui s'accorde avec la mission qu'il entend remplir: un public docile aux ordres du directeur de l'opinion.

Le *Tableau de Paris* constitue donc un précieux document sur l'imaginaire philosophique; c'est un musée vivant où chaque figure philosophique est assortie de son partenaire fantasmatique: le sage et les opinions folles de la multitude⁶⁰, le philosophe et la raisonnable opinion publique.

57. *Ibid.*

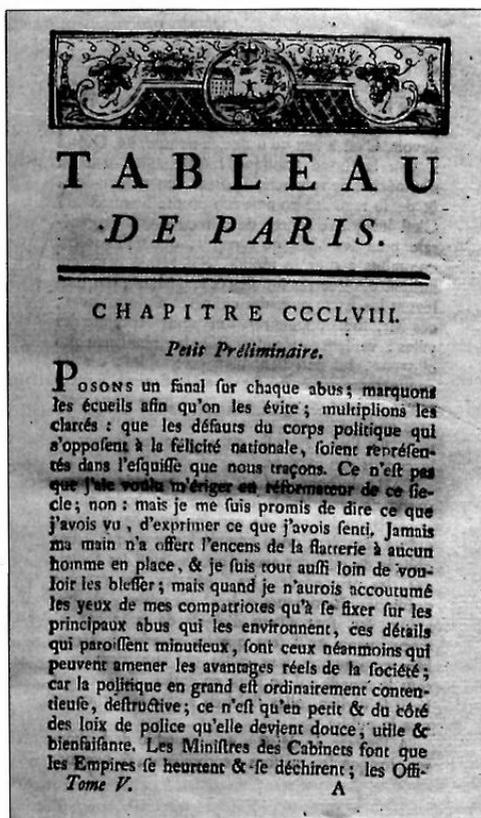
58. *Ibid.*

59. Diderot, lettre à Necker du 10 juin 1775, dans *Correspondance*, Paris, Éd. de Minuit, t. XIV, p. 144: « L'opinion, ce mobile dont vous connaissez toute la force pour le bien et le mal, n'est à son origine que l'effet d'un petit nombre d'hommes qui parlent après avoir pensé, et qui forment sans cesse, en différents endroits de la société, des centres d'instruction d'où les erreurs et les vérités raisonnées gagnent de proche en proche jusqu'aux confins de la cité, où elles s'établissent comme des articles de foi. »

60. Dans le chapitre « Fat, fatuité », Mercier affirme que c'est une erreur de croire que le philosophe est « obligé de sacrifier aux bizarreries et aux usages de la société », une erreur nuisible à lui-même, parce qu'il dégrade son génie personnel, et nuisible à la société, parce qu'il perd un précieux contradicteur: « Qui rompra le premier le torrent de ces folles habitudes, si ce n'est lui? qui osera s'écarter de la route commune, si ce n'est l'homme distingué par ses lumières et par ses mœurs? » (*ibid.*, VII, DXXVII, « Fat, fatuité », t. II, p. 219-220). Au chapitre « Philosophie », il avait justifié que le philosophe cachât au public « certaines vérités »: « L'usage de la double doctrine », écrit-il, est également satisfaisant pour les « génies élevés et les esprits vulgaires » (*ibid.*, VII, DLXXX, « Philosophie », t. II, p. 158) tant il est vrai qu'est improbable une exacte réception populaire de ces vérités difficiles, *op. cit.*, p. 158-159. « Quand elles [les vérités] tombent sans préparation au milieu d'un peuple, elles causent une explosion qui ne tourne pas au profit de la vérité, et ne fait qu'irriter les nombreux ennemis de toute lumière. D'ailleurs, chacun se croit appelé à juger et à prononcer sur ces graves et importantes matières; il en résulte une confusion et une discordance qui ne produisent que du bruit; les sciences livrées indiscrètement à tout le monde perdent de leur majesté; elles se dégradent sous des mains téméraires, folles ou basses, qui les défigurent ou les vendent au pouvoir. » Est nécessaire également cette « précaution sage pour empêcher les esprits esclaves de toucher aux vérités politiques et morales, dont la discussion ne convient qu'aux âmes généreuses, parce que les âmes timides les abaissent à leur niveau » (*ibid.*, p. 159).

Le premier décrit pour la mépriser la foule curieuse qui se presse à l'exécution publique pendant qu'il s'efforce de réformer le droit pénal⁶¹ :

La populace quitte les ateliers et les boutiques, et s'attroupe autour de l'échafaud, pour examiner de quelle manière le patient accomplira le grand acte de mourir en public au milieu des tourments. Le philosophe, qui, au fond de son asile, entend crier la sentence, gémit ; et se remettant à son bureau, le cœur gonflé, l'œil attendri, il écrit sur les lois pénales et sur ce qui nécessite le supplice ; il examine si le gouvernement, la loi n'ont rien à se reprocher ; et tandis qu'il plaide la cause de l'humanité dans son cabinet solitaire [...]. Le bourreau frappe avec une large barre de fer, écrase



Mercier, *Tableau de Paris*, 1783

tome V, chapitre CCCLVIII

61. Dès 1781, dans *Le Philosophe du port au blé*, *op. cit.*, (p. 20), il avait mis en scène le personnage du philosophe méditant et écrivant pendant que la populace enthousiaste battait frénétiquement le pavé : « Et tandis que le philosophe écrivait, la populace dans une joie effrénée, criait, buvait, hurlait, battait le pavé sous une lourde cadence [...], tous les habitants de la ville ne voyaient que les fêtes et les distributions, largesses passagères du trône. »

le malheureux [...]. Le peuple regarde au cadran de l'Hôtel de Ville, et compte les heures qui sonnent; il frémit consterné, contemple et se tait ⁶².

Au sage philosophe solitaire, dédaigneux ou compatissant, le spectacle des opinions humaines. Paris est pour lui « une multitude de provinciaux et d'étrangers », un « parterre d'auditeurs » ou une foule de « passants », « un composé de gens ⁶³ » qu'il est certes aisé « d'ameuter », mais qu'il est tout aussi facile de dissiper ⁶⁴. Mouvement incessant que celui des opinions: « Quand une opinion a été amenée par la mode, rien ne la déracine qu'une nouvelle invasion de la folie. L'autorité, la sagesse sont impuissantes contre la déraison universelle. Les sots sont les ministres de la mode; ils la respectent, ils regardent ses jeux comme des lois essentielles ⁶⁵. » Or ce tableau des opinions n'aura pas été brossé par Mercier sans que soit mentionné l'identité du spectateur:

Figurez-vous une infinité de ministres, dont le règne ne s'étendrait pas au-delà d'un jour, et qui, chaque matin, changeraient à leur lever les habillements, les usages, les esprits, les mœurs, et même les caractères de tout un peuple. Figurez-vous [...] les principes de la veille absolument effacés; les opinions contraires se succédant d'un instant à l'autre. Tel est aux yeux du philosophe le spectacle de la mode. Cent ans ne sont pour lui qu'un jour; et il trouve la race humaine aussi singulière de changer d'avis deux fois dans un siècle, que s'il voyait un particulier démentir son assertion une heure après l'avoir exposée ⁶⁶.

62. *Ibid.*, III, CCLXXVIII, « Sentence de mort », *loc. cit.*, t. I, p. 709-710. La ville remplit chez Mercier la fonction que remplissait jadis la campagne, puisqu'elle devient dans le *Tableau de Paris* le lieu d'une retraite philosophique: « Paris est la patrie d'un homme de lettres, sa seule patrie. Pourquoi, dira-t-on? C'est d'abord parce qu'il se trouve au centre de tous les genres d'instruction, bibliothèques, cours, gens éclairés; à chaque pas, il peut s'instruire et s'amuser; l'un vaut mieux que l'autre. le tumulte l'environne, et c'est au milieu de ce tumulte qu'il peut choisir l'asile le plus doux, le plus paisible de l'univers » (*ibid.*, XII, CMLIX, « Paris, ou la thébaïde », *loc. cit.*, t. II, p. 1315). La comparaison est explicitée: « Tel philosophe peut aimer la solitude de la campagne, mais après elle, il préférera Paris à tout le reste » (*ibid.*, p. 1316). « Là l'observateur n'a pas besoin de campagne située au fond des bois, ou sur le bord de la mer; à toute heure il est en son pouvoir de rentrer dans son cabinet comme dans un asile impénétrable. Nulle part il ne trouvera de retraite plus tranquille et plus libre. La solitude parfaite peut exister au milieu de Paris. On est seul quand on veut l'être » (*ibid.*, p. 1317).

63. *Ibid.*, IX, DCCXVIII, « Mélange des individus », t. II, p. 623-624.

64. *Ibid.*, II, CLXXVI, « De la mode », t. I, p. 418: « Il est plus difficile, à Paris, de fixer l'admiration publique que de la faire naître. On brise impitoyablement l'idole qu'on encensait la veille. »

65. *Ibid.*, p. 416-417.

66. *Ibid.*, p. 416.

Au sage ésotérique, le spectacle de la déraison générale ; au philosophe exotérique, celui de la raison publique. En marge de la variété des opinions, de l'« ignorante crédulité ⁶⁷ » et de la rumeur « où les bons mots et les satires circulent de bouche en bouche ⁶⁸ », existe bien un jugement uniforme et rationnel qui s'affirme dans le *Tableau de Paris* comme jugement parisien unanime : « arrêt de la capitale », il s'oppose à celui de la Cour dont il casse les jugements ⁶⁹ ». La philosophie est l'artisane notoire de ce pouvoir nouveau de l'opinion parisienne, de « cette révolution dans les idées ⁷⁰ » et le philosophe le sublime alchimiste qui détient le secret de la transmutation des opinions particulières en une opinion publique ⁷¹. Une phrase du chapitre « Auteurs » donne toute la mesure

67. *Ibid.*, VI, DXXVII, « Vaches », t. I, p. 1463. Mercier rapporte les espoirs déçus que les Parisiens avaient nourris à l'annonce de l'installation aux Champs-Élysées d'une laiterie suisse. « Tous les Parisiens disaient : nous boirons du bon lait de Suisse. Les poitrinaires se regardaient déjà comme guéris ; les tempéraments usés comptaient sur le rétablissement de leurs forces ; mais on ne songeait pas que les entrepreneurs n'avaient pas les épaules assez fortes pour transporter aux Champs-Élysées les montagnes couvertes de sapins, où croissaient les végétaux substantiels. Les vaches maigrissent dans de maigres pâturages, donnent du lait commun, et finissent par être livrées au boucher » (*ibid.*, p. 1462-1463).

68. *Ibid.*, VII, CDLXXXIII, « Placards », t. I, p. 1318.

69. *Ibid.*, IV, CCCXLVII, « De la Cour », t. I, p. 953-954. Il ajoute : « La ville, où sont tous les arts et toutes les lumières, qui se prêtent une plus grande force par leur mélange, décide hardiment, parce qu'elle sent sa force, et qu'elle est plus sûre de son tact tant de fois éprouvé ; et l'autre estime confusément qu'il lui manque plusieurs données propres à confirmer son opinion » (*ibid.*, p. 654).

70. *Ibid.*, p. 954-955 : « La philosophie (voilà encore un de ses crimes) a étendu l'horizon ; et Versailles, qui ne forme qu'un point en ce genre, y est compris. Cette révolution dans les idées est bien nouvelle ; car lorsqu'on songe que l'opinion se joignait au pouvoir, et qu'on réfléchit d'où émanait l'opinion, ce que c'était, quant aux idées, que cette cour de Louis XIV ; les préjugés grossiers qui y dominaient [...] : alors on observe avec étonnement, et sans oser le croire, l'incroyable différence d'un siècle à l'autre. C'est de la ville que part l'approbation ou l'improbation adoptée par le reste du royaume. »

71. Jamais la diversité des avis singuliers n'accède seule à cette unité, aussi positive cette variété soit-elle : « L'esprit humain, pressé de tous côtés dans la capitale par mille objets, y rend plus qu'ailleurs. Là, les idées sont plus vives et plus fécondes, parce qu'elles y sont éveillées, appréciées ou combattues par la foule des événements journaliers et par l'immense multitude de caractères, qui tous diffèrent entre eux d'une manière plus forte, et quelquefois plus bizarre que dans les provinces, où règne une sorte d'égalité uniforme, qui ressemble au cours paisible d'un fleuve. La capitale est une mer bouleversée, chaque jour, par tous les vents qui y soufflent en sens contraires. » (*Ibid.*, VII, DCCCXXI, « Palais-Royal », t. II, p. 934). Jamais le singulier ne l'emporte sur le pluriel sans l'action cohésive du philosophe. Ainsi, dans « Gène de la presse », le jugement public n'est-il applaudi qu'après l'entrée en scène du « philosophe satisfait de la seule estime de ses concitoyens » : « Laissez penser et parler ; le public jugera, il saura même corriger les auteurs. » (*Ibid.*, III, CCXCV, « Gène de la presse », t. I, p. 757). Mercier est moins enthousiaste lorsque le public est mentionné sans le philosophe,

du couple que forment le philosophe et l'opinion publique: « Maîtres de l'opinion, ils en font une arme offensive et défensive ⁷² ». Décrire cette arme, c'est nécessairement décrire celui qui s'en sert:

Ils [les auteurs] intimident par une censure vigilante et exacte, jusqu'aux oppresseurs subalternes qui, dans l'ombre, se croient à l'abri de leur justice. Ils savent la rendre à tous les hommes publics, excepté à leurs rivaux. Ils forment très souvent un cri unanime, qui devient l'expression de la raison universelle. Que fera l'autorité contre cette voix puissante qui, au défaut de l'impression, parle et subjugue par la force de l'évidence? Rien. Elle n'a plus d'autre parti à prendre que d'être juste et modérée, sans quoi toutes ses fautes seront gravées d'un burin fidèle. Elle fait tout pour diviser ce corps qui, sans un point de ralliement, a cependant un même esprit ⁷³.

Ce « cri unanime » est fondateur de l'opinion publique, comme le précise plus loin Mercier qui emploie le terme même pour la circonstance: « C'est par eux enfin, que chaque caractère est connu aujourd'hui, et mis à sa place. L'arrêt qu'ils rendent en première instance est ordinairement proclamé par la voix des nations. On ne peut ni séduire ce corps ni

comme c'est le cas dans *Mon Bonnet de nuit*, où il enjoint de dédaigner l'avis des lecteurs qui ressemble encore furieusement à l'opinion populaire parisienne: « Si les lecteurs une fois juges, savaient accorder un degré d'estime conforme au plaisir qu'ils ressentent, les écrivains seraient bientôt classés; mais la foule des lecteurs va bêtement demander à des folliculaires en quel rang ils doivent mettre tel écrivain, s'ils ont vraiment du plaisir à telle lecture, et si ce plaisir ne serait pas par hasard de contrebande » (*Mon Bonnet de nuit*, « Des jugements littéraires », *loc. cit.*, t. III, p. 227). S'il reconnaît aux lecteurs la fonction de juges, en dépit du misérable emploi qu'ils en font, Mercier invite l'auteur, dans l'avant-propos, à se payer « d'avance de ses mains, s'il ne veut pas se réduire au rôle d'un créancier abusé; car on ne reçoit quelquefois rien de ce public dédaigneux et frivole qui nous juge si arbitrairement, et qui, soit qu'il nous loue ou qu'il nous déprécie, n'est jamais à notre mesure (*Ibid.*, « Avant-propos », t. I, p. 2-3). « Avec ces principes », continue-t-il, « on ne crie point après l'ingratitude et l'injustice du siècle, qui ne vous entend point; on ne se voit plus d'ennemis ni d'envieux; on dédaigne les injures des connaisseurs à gages; on a écrit ce qu'on a voulu sans gêne et sans réserve. Après le public prononce comme il l'entend. Chacun a été libre; chacun peut compter sa jouissance. Or, je maintiens que celle de l'auteur est de faire à sa guise. Il serait dupe, s'il n'usait pas du droit de servir le public ainsi qu'il l'entend, et non comme celui-ci l'exige impérieusement » (*Ibid.*, p. 3). Plus loin, il affirmera la singularité d'un relevé de tous les jugements littéraires, semblable à celle de toutes les conversations dans *Les Entretiens du Palais-Royal*, ainsi qu'à celle des opinions particulières dans le *Tableau de Paris*: « La littérature n'est peut-être si généralement répandue, que parce que chacun se croit en droit d'en juger en dernier ressort. Qui ne juge pas un écrivain? Si l'on imprimait tous les jugements littéraires, que de décisions singulières! » (*Ibid.*, « Lecteurs », t. II, p. 240).

72. *Ibid.*, II, CXXXVII, « Auteurs », t. I, p. 334.

73. *Ibid.*, p. 335. Souligné par nous.

l'anéantir; on briserait toutes les presses, qu'il n'aurait besoin que de son silence pour décider encore l'opinion publique⁷⁴. » L'idée sera reprise dans son « Apologie des gens de lettres », où la présence du philosophe est plus prégnante encore, où le tribunal de l'opinion est assimilé à une juridiction exercée par le seul homme de lettres: « Si le despotisme s'est civilisé, si les souverains ont commencé à redouter la voix des nations, à respecter ce tribunal suprême, c'est à la plume des écrivains que l'on doit ce frein nouveau, inconnu. Quelle iniquité ministérielle ou royale pourrait se flatter aujourd'hui de passer impunément? Et la gloire des rois n'attend-elle pas la sanction du philosophe! Il est obscur et sans puissance; mais il met en mouvement le cri de la raison universelle⁷⁵. » Or Mercier précise à cet endroit un point essentiel de la fonction philosophique: l'action exercée par l'animateur de l'opinion publique échappe à l'observation. « *Vus de près*, ils sont un petit nombre de citoyens épars, gémissant sur les malheurs de leur patrie et sur ceux du genre humain; mais le plus souvent enveloppés dans une vertu stérile, ou du moins dont les effets sont si lents, si imperceptibles, que la précipitation d'esprit est tentée de les révoquer en doute⁷⁶. »

On avait dit l'enquête être une menace pour les spéculations philosophiques, mais Mercier ne tire pas toutes les conséquences de ses observations: les idées ne sont pas révoquées par l'œil, parce que l'œil est déclaré inapte à saisir l'invisible. « La voix publique a une droiture et une force que le philosophe ne se lasse point d'admirer. Rarement elle s'égaré; et même lorsqu'elle se trompe, elle fait toujours des observations assez justes dont on peut profiter⁷⁷. »

Pas de tableau de l'opinion donc dans le *Tableau de Paris* où elle oscille entre une allégation philosophique de son règne et le constat oculaire de son inexistence, selon la nature du texte dans lequel elle s'inscrit. Ce que nous sommes tentés de considérer comme un document sur le XVIII^e siècle est aussi une œuvre littéraire dont les créatures de papier sont tributaires du tissu dans lequel elles sont prises. L'opinion est un être de papier, un mot écrit ou prononcé, avant d'être une réalité sociale. Le mot,

74. *Ibid.*, p. 335-336.

75. *Ibid.*, IV, CCCL, « Apologie des gens de lettres », t. I, p. 961-962.

76. *Ibid.*, p. 962. Nous soulignons.

77. *Ibid.*, VI, DXXXVIII, « Mémoires imprimés », t. I, p. 1486.

bien souvent, devance la chose, parce que l'opinion publique existe en vertu d'une reconnaissance : l'opinion est la réponse à une invitation qui est faite au public de se reconnaître dans une forme qu'on lui propose et qui n'est pas son fait. Les orateurs le savent ; les philosophes l'ont su : ils ont su imposer par leurs écrits un modèle d'opinion dont nous sommes les héritiers critiques.